

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 12 mai 2015, et ce, à laquelle sont présents :

M. Jean-Pierre Joubert,	président
M. Serge Forget,	vice-président
M. Bruno Allard,	commissaire-parent
M. Alain DuHamel,	commissaire-parent
M. Éric Filiatrault,	commissaire
M. Robert Fugère,	commissaire
M <sup>me</sup> Linda Gagnon,	commissaire
M <sup>me</sup> Lucie Gagnon,	commissaire
M <sup>me</sup> Lison Girard,	commissaire
M <sup>me</sup> Danielle Leblanc,	commissaire
M. Alain Leroux,	commissaire-parent
M. Martin Reid,	commissaire
M <sup>me</sup> Martine Renaud,	commissaire
M <sup>me</sup> Annie Taillon,	commissaire-parent
M <sup>me</sup> Manon Villeneuve,	commissaire

tous les membres du conseil des commissaires et formant quorum. M<sup>me</sup> Lise Allaire, directrice générale, M. Michaël Charette, directeur général adjoint, M<sup>me</sup> Guylaine Desroches, directrice générale adjointe et M<sup>me</sup> France Trudeau, directrice générale adjointe sont présents. M<sup>e</sup> Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. Jean-Pierre Joubert, président, ouvre la séance. Il est 19 h.

**VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM**

**DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (R-5210/SSGC)**

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Martine Renaud, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de séance ordinaire du 28 avril 2015.

Adopté

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (R-5211/SSGC)**

M. Martin Reid, commissaire, PROPOSE l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 avril 2015.

Adopté

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (R-5212/SSGC)**

M. Robert Fugère, commissaire, PROPOSE l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
4. Adoption du procès-verbal;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. Parole à l'assemblée;
7. Parole aux élèves;
8. Choix du nom permanent de l'école primaire Richer;
9. Demande de dérogation à la politique d'approvisionnement de la CSRDN;
10. Nomination d'un contremaître au Service des ressources matérielles;
11. Objectifs, principes et critères de répartition budgétaire 2015-2016;  
PAUSE
12. Frais de surveillance des dîneurs;
13. Demande de fournisseur unique;
14. Plan des effectifs des directions et des directions adjointes d'école;
15. Protocole d'entente - Présence policière dans les écoles secondaires de Saint-Jérôme;
16. Classes spécialisées 2015-2016;
17. Confirmation d'un besoin de terrain à la Ville de Saint-Colomban pour une construction d'école primaire;
18. Soirée - Fondation de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord;
19. Suivis aux questions diverses de la dernière rencontre;
20. Questions diverses;
21. Information du comité de parents;
22. Information de la vice-présidence;
23. Information de la présidence - nouvelles et courrier;
24. Information de la direction générale;
25. Tour de table - partage d'informations;
26. Levée de l'assemblée.

La présidence est autorisée à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

**PAROLE À L'ASSEMBLÉE**

- M<sup>me</sup> Caroline Brien - Parc Melançon - école Dubois.

**PAROLE AUX ÉLÈVES**

- Émile Caron - La Grande Traversée.

**CHOIX DU NOM PERMANENT DE L'ÉCOLE PRIMAIRE RICHER (R-5213/SSGC)**

CONSIDÉRANT les dispositions pertinentes de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la procédure relative au choix du nom d'un nouvel établissement ou le changement de nom d'un établissement existant;

CONSIDÉRANT la demande de choix de nom proposé par le conseil d'établissement de l'école primaire Richer;

**CONSIDÉRANT** le dossier, la résolution et les représentations du conseil d'établissement et de la direction de l'école primaire Richer;

Il est **PROPOSÉ** par M. Robert Fugère, commissaire :

**QUE** le nom de l'école primaire Richer soit : École aux Couleurs-du-Savoir;

**QUE** les procédures nécessaires à la modification de l'acte d'établissement de ladite école soient complétées dans les meilleurs délais et la modification diffusée aux instances appropriées.

Adopté

**DEMANDE DE DÉROGATION À LA POLITIQUE D'APPROVISIONNEMENT DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (CSRDN) (R-5214/SRM)**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 3.5 de la politique d'approvisionnement de la CSRDN concernant les achats de 25 000 \$ à 99 999 \$ établi que l'on doit procéder par appel d'offres sur invitation avec un délai de dix jours;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit de raccourcir le délai de soumission afin de pouvoir octroyer le plus rapidement possible les contrats de peinture pour tous les établissements afin qu'ils soient peints avant le 30 juin 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** si nous procédons avec les délais de la politique d'approvisionnement, nous craignons de ne pas avoir le temps d'exécuter tous les travaux pour la date exigible;

**CONSIDÉRANT QUE** la direction du Service des ressources matérielles demande l'autorisation de procéder à l'octroi de contrats de peinture auprès de trois fournisseurs invités, selon les documents élaborés par les professionnels, pour des demandes de prix avec un délai réduit à cinq jours pour déposer leurs soumissions pour :

Écoles	Montants estimés (avant les taxes)
École Saint-Joseph	Moins de 100 000\$
École secondaire Saint-Stanislas	Moins de 100 000\$
Écoles Sainte-Paule, De La Durantaye et Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus	Moins de 100 000\$
Écoles Saint-Martin, Saint-Philippe, l'Oasis et Saint-Julien	Moins de 100 000\$
Écoles Jean-Moreau et à l'Unisson	Moins de 100 000\$

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 16 de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (LGCE) établi que le conseil des commissaires doit autoriser le Service des ressources matérielles à aller en appel d'offres pour des contrats de service de peinture totalisant plus de 100 000 \$;

Il est **PROPOSÉ** par M. Serge Forget, commissaire :

- A) D'autoriser le Service des ressources matérielles à procéder à des appels d'offres sur invitation avec un délai réduit à cinq jours pour chacun des dossiers mentionnés précédemment.
- B) D'autoriser la présidence du conseil des commissaires et la direction générale à signer les documents afférents à la réalisation de ces contrats incluant la fiche d'autorisation (LGCE).
- C) D'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles à signer les documents administratifs nécessaires (bons de commande).

Adopté

**NOMINATION D'UN CONTREMAÎTRE AU SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

Ce point est reporté.

**OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION BUDGÉTAIRE 2015-2016  
(R-5215/SRF)**

CONSIDÉRANT l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT les travaux du comité budget;

CONSIDÉRANT la consultation auprès du comité consultatif de gestion (CCG) le 19 mars 2015;

CONSIDÉRANT la consultation auprès du conseil des commissaires le 14 avril 2015;

CONSIDÉRANT la consultation auprès du comité de parents le 4 mai 2015;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) prévoit déposer les paramètres consultatifs de financement d'ici la mi-mai;

Il est **PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Danielle Leblanc, commissaire, d'adopter les objectifs, principes et critères de répartition budgétaire 2015-2016, le tout tel qu'il appert plus amplement du document versé au répertoire de la CSRDN sous la cote **CC2014-2015-25** et d'autoriser la directrice générale et la directrice du Service des ressources financières à apporter les corrections suite au dépôt des paramètres consultatifs du MEESR.

Adopté

M<sup>me</sup> Martine Renaud demande le vote sur la proposition relative aux frais de surveillance des dîneurs.

**FRAIS DE SURVEILLANCE DES DÎNEURS (R-5216/DG)**

CONSIDÉRANT les coupures en éducation d'environ 250 millions de dollars, selon ce que nous lisons dans la presse écrite;

CONSIDÉRANT que le service offert au niveau de la surveillance des dîneurs doit s'autofinancer;

CONSIDÉRANT que la CSRDN ne reçoit pas de subvention gouvernementale pour la surveillance des dîneurs;

CONSIDÉRANT que la CSRDN investit, à partir de son budget global, 600 000 \$ en subventionnant chaque élève du primaire qui dîne à l'école et qui n'utilise pas le service de garde à la hauteur d'environ 75 \$/élève afin de réduire substantiellement (50 %) la facture des parents;

CONSIDÉRANT que les coupures successives ont diminué grandement les marges de manœuvre des commissions scolaires;

CONSIDÉRANT que les frais chargés à ce chapitre aux parents sont de 75 \$, et ce, sans augmentation depuis plus de 10 ans;

CONSIDÉRANT que la recherche effectuée auprès des autres commissions scolaires démontre que nos frais sont nettement plus bas qu'ailleurs;

Il est **PROPOSÉ** par M. Martin Reid, commissaire, de réduire de 100 000 \$ l'aide apportée aux parents au niveau des frais pour le service des dîneurs ce qui aura pour effet de faire augmenter les frais de 75 \$ à 90 \$ pour les élèves du primaire alors que les frais demeureront à 75 \$ par élève pour ceux du secondaire. Cette augmentation est envisagée compte tenu des compressions annoncées pour la quatrième année consécutive et afin de préserver le plus possible les services éducatifs aux élèves.

Adopté

**DEMANDE DE FOURNISSEUR UNIQUE (R-5217/DG)**

CONSIDÉRANT que l'ensemble des commissions scolaires est interpellé par le gouvernement du Québec quant à l'optimisation des ressources dont elles disposent;

CONSIDÉRANT le contexte actuel de restrictions budgétaires;

CONSIDÉRANT qu'au cours des cinq dernières années, la CSRDN a déployé des efforts considérables pour optimiser ses façons de faire;

CONSIDÉRANT qu'il est primordial de trouver de nouvelles pistes de solutions, et ce, avant le prochain exercice budgétaire;

CONSIDÉRANT que le pourcentage des frais administratifs se situe à 3,95 %;

CONSIDÉRANT que la CSRDN n'a effectué, depuis plusieurs années, aucun engagement sur le plan administratif alors que sa clientèle a augmenté de plus de 2 500 élèves et que cela engendre des pressions importantes au niveau de ses services administratifs;

CONSIDÉRANT l'importance de préserver la qualité des services offerts à nos établissements tout en préservant la capacité de l'organisation, et ce, dans une optique de viabilité à court et à long terme;

CONSIDÉRANT que la firme Raymond Chabot Grant Thornton a été mandatée par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR), anciennement le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), pour effectuer cette analyse de diagnostic organisationnel et de soutien à l'élaboration d'un plan d'optimisation dans plus de 14 commissions scolaires;

CONSIDÉRANT l'importance que l'analyse organisationnelle puisse être faite selon les mêmes comparables et les mêmes critères que l'étude faite par le MEESR;

CONSIDÉRANT l'urgence de cette analyse avant le 30 juin prochain;

CONSIDÉRANT que la CSRDN a reçu une allocation pour mesure d'optimisation vers la fin du mois de mars et que par conséquent, cette analyse n'interférera pas avec les sommes disponibles pour les services aux élèves;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Martine Renaud, commissaire :

De considérer, exceptionnellement, la firme Raymond Chabot Grant Thornton comme un fournisseur unique afin de réaliser l'étude du diagnostic global de l'organisation, la réalisation de trois à cinq chantiers retenus aux fins d'analyse, l'élaboration des solutions et le plan de mise en œuvre;

De mandater la direction générale à signer les documents afférents et de faire état de l'avancement des travaux aux membres du conseil des commissaires d'ici le 30 juin 2015.

Adopté

#### **PLAN DES EFFECTIFS DES DIRECTIONS ET DES DIRECTIONS ADJOINTES D'ÉCOLE (R-5218/DG)**

CONSIDÉRANT les besoins exprimés dans le plan des effectifs des directions et des directions adjointes d'école pour 2015-2016;

CONSIDÉRANT la rencontre auprès de l'exécutif qui a eu lieu le 29 avril dernier;

CONSIDÉRANT la consultation auprès de l'Association des directeurs d'écoles des Laurentides, section Saint-Jérôme (ADEL) qui a eu lieu le 6 mai dernier;

CONSIDÉRANT que le plan des effectifs déposé par la direction générale respecte les orientations convenues avec l'ADEL;

CONSIDÉRANT l'avis de l'ADEL quant à ce plan d'effectifs cadres 2015-2016;

CONSIDÉRANT que les directions ont été consultées suite aux différentes hypothèses de travail déposées;

CONSIDÉRANT que la direction générale reconnaît l'importance du travail des directions et des directions adjointes d'établissement;

CONSIDÉRANT les orientations budgétaires et les coupures annoncées;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Lucie Gagnon, commissaire :

1. D'adopter le plan des effectifs des directions et des directions adjointes d'école pour l'année 2015-2016, le tout tel qu'il appert plus amplement du document déposé au répertoire de la CSRDN sous la cote **CC2014-2015-27**.
2. De mandater la direction générale à procéder à l'affectation des cadres découlant de ce plan des effectifs conformément au règlement de délégation de pouvoirs.
3. De faire rapport au conseil des commissaires.

Adopté

**PROTOCOLE D'ENTENTE - PRÉSENCE POLICIÈRE DANS LES ÉCOLES SECONDAIRES DE SAINT-JÉRÔME (R-5219/DG)**

CONSIDÉRANT QUE l'un des objectifs est d'accompagner les élèves afin que ces derniers deviennent des citoyens responsables;

CONSIDÉRANT QUE cette approche pédagogique, le policier éducateur favorise les rapprochements entre les élèves et la police, démystifiant par le fait même le rôle de cette profession;

CONSIDÉRANT QUE depuis 14 ans, le Service de police de Saint-Jérôme assure auprès des écoles secondaires un programme d'intervention policière de type policier éducateur;

CONSIDÉRANT QUE les modalités de l'entente veulent garantir une continuité et une cohérence dans l'action éducative;

CONSIDÉRANT QUE les directions d'écoles secondaires de la CSRDN du secteur de Saint-Jérôme ont approuvé le contenu du protocole d'entente;

CONSIDÉRANT QUE ce partenariat vient enrichir l'ensemble des ressources qui gravitent autour des élèves, et ce, pour le bien-être et la réussite des jeunes;

Il est PROPOSÉ par M. Éric Filiatrault, commissaire, d'autoriser la présidence et la direction générale à signer le protocole d'entente, et ce, le tout tel qu'il appert du projet de protocole à intervenir déposé au répertoire de la CSRDN sous la cote *CC2014-2015-28*, avec les représentants mandatés par le conseil de la Ville de Saint-Jérôme.

Adopté

**CLASSES SPÉCIALISÉES 2015-2016**

Pour information

**CONFIRMATION D'UN BESOIN DE TERRAIN À LA VILLE DE SAINT-COLOMBAN POUR UNE CONSTRUCTION D'ÉCOLE PRIMAIRE (R-5220/DG)**

CONSIDÉRANT la lettre datée du 7 août 2014 signée par M. Yves Bolduc et reçue le 14 août 2014 qui annonce l'octroi de la subvention à la CSRDN pour la construction d'une école primaire à Saint-Colomban;

CONSIDÉRANT l'annonce faites par M. Yves St-Denis, député d'Argenteuil, le 26 septembre 2014 relativement à cette construction;

CONSIDÉRANT la confirmation verbale reçue du bureau du ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR), M. François Blais, quant à la poursuite de ce projet;

CONSIDÉRANT les nombreux échanges quant aux choix potentiels de terrain;

CONSIDÉRANT QUE d'un commun accord, la Ville de Saint-Colomban et la CSRDN se sont entendues sur le terrain tel qu'il appert plus amplement du document déposé au répertoire de la CSRDN sous la cote *CC2014-2015-26*;

CONSIDÉRANT QU'il est clair que cette construction est nécessaire et est autorisée par le MEESR afin de bâtir une école à Saint-Colomban;

Il est PROPOSÉ par M. Éric Filiatrault, commissaire :

1. De confirmer à la Ville de Saint-Colomban la construction d'une école primaire en lui faisant parvenir la présente résolution.
2. De demander à la Ville de Saint-Colomban de procéder aux démarches nécessaires afin que la CSRDN puisse débiter ce chantier le plus rapidement possible compte tenu de la forte croissance de clientèle dans ce secteur et des besoins urgents de places-élèves.
3. De remercier le maire, M. Jean Dumais, ainsi que M. Claude Panneton, directeur général, de la Ville pour leur collaboration passée et à venir dans ce dossier.

Adopté

**SOIRÉE - FONDATION DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (R-5221/DG)**

CONSIDÉRANT la création de la Fondation de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord le 1<sup>er</sup> juillet 2013;

CONSIDÉRANT QUE le jeudi 7 mai 2015 avait lieu le premier souper-bénéfice de la Fondation de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ainsi que plusieurs bénévoles ont permis de faire de cet événement un franc succès amassant 35 000 \$;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Martine Renaud, commissaire, de féliciter chaleureusement tous les membres ayant participé à l'organisation de cet événement et de faire parvenir la présente résolution au président de la Fondation, M<sup>e</sup> Jean Roy, en signe de notre reconnaissance.

Adopté

**SUIVIS AUX QUESTIONS DIVERSES DE LA DERNIÈRE SÉANCE**

**QUESTIONS DIVERSES**

**INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS**

**INFORMATION DE LA VICE-PRÉSIDENCE**

**INFORMATION DE LA PRÉSIDENCE - NOUVELLES ET COURRIER**

**INFORMATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

**TOUR DE TABLE - PARTAGE D'INFORMATIONS**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (R-5222/SSGC)**

M<sup>me</sup> Lison Girard, commissaire, PROPOSE la levée de la séance. Il est 21 h 40.

Adopté

---

Président

---

Secrétaire